

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5226

commune (s) : Vernaison

objet : **Vente, à la SCI Les Mariniers du Rhône, d'une parcelle de terrain située 42, Grande Rue**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La SCI Les Mariniers du Rhône s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain communautaire de 24 mètres carrés environ située 42, Grande Rue à Vernaison, en vue de la création d'une rampe d'accès à un immeuble de logements qu'elle réalise sur un tènement contigu.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine se propose de vendre à ladite SCI la parcelle en cause au prix de 300 € le mètre carré de terrain, soit 7 200 € pour 24 mètres carrés, admis par le service des domaines ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis concernant la vente, à la SCI Les Mariniers du Rhône, d'une parcelle de terrain située 42, Grande Rue à Vernaison.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- la somme à encaisser sur l'exercice 2007 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine,

- produit de la cession : 7 200 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1271,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 4 113,11 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 300 - fonction 824 - opération 1271,

- plus-value réalisée : 3 086,89 € en dépenses : compte 676 000 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,